



FICHE D'INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION

Année scolaire 2022-2023

La demi-pension du collège Lumière fonctionne selon **un forfait unique** comprenant **5 repas par semaine** : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi.

A titre d'information, l'accès à la demi-pension est accessible aux **élèves externes** dans la limite de 2 repas par semaine au tarif de 3,80 € le repas (au 01.01.2021).

Prix du repas en 2022 : 3,11 €

L'ÉLÈVE :

Nom : Prénom : Classe :

Allergies alimentaires : non oui : lesquelles.....
(justificatif à transmettre à l'infirmier scolaire)

Les repas non consommés ne sont pas remboursés.

RESPONSABLE LEGAL QUI PAIE LES FRAIS SCOLAIRES : **Destinataire de la facture et attribution éventuelle de la Bourse**

Lien : Père – Mère – Autre précisé :
(Entourer la réponse)

Nom Prénom

Adresse :

Code postal Ville :

Téléphone :

Email (obligatoire) :

Les factures sont transmises par email à l'adresse indiquée ci-dessus.

L'inscription est faite pour l'année scolaire. Le forfait trimestriel est payable dès la réception de l'avis aux familles. Son montant ne pourra être réduit que dans le cas de remise d'ordre prévue au règlement intérieur du service de restauration. **En cas de difficultés de paiement vous pouvez contacter le service social de l'établissement**

Possibilité de règlement soit par :

- Espèces au service gestion du collège Louis Lumière,
- Chèque bancaire établi à l'ordre de l'Agent comptable Collège Louis Lumière
- Virement au compte de l'établissement Collège Louis Lumière
IBAN : FR76 1007 1010 0000 0010 0603 255 BIC : TRPUFRP1

L'élève demi-pensionnaire s'engage à respecter le règlement intérieur de la demi-pension.
Tout manquement à ce règlement pourra être sanctionné.



Joindre obligatoirement un RIB au nom et prénom du responsable qui paie les frais scolaires à défaut l'inscription ne sera pas valide.

Date
Vu et pris connaissance

Signature du, responsable